

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 13/10/2023

\*Date d'Affichage : 13/10/2023

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 16

\*VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Olivier SCARSETTO,

**Etaient absents excusés** :

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 6 : DESIGNATION DES DELEGUES  
DU SYNDICAT EMERAUDE***

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes membres en application de l'article L. 5211-6 du C.G.C.T.),

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.,

Considérant qu'il convient à l'assemblée municipale de désigner ses délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant que par délibération 6-5 du 25/05/2020 le conseil municipal a décidé de nommer en qualité de délégués titulaires: Madame Céline POUTEAU et Monsieur David DUMEUNIER

Considérant la démission de Madame Céline POUTEAU, déléguée suppléante,

Le conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer en qualité de délégués titulaires : Monsieur Thierry ROUSSELET et Monsieur David DUMEUNIER  
de nommer en qualité de délégués suppléants : Madame Rima GHADBAN

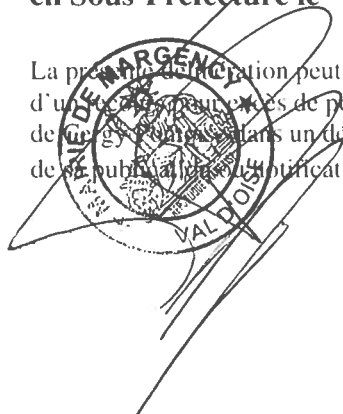
La nomination du deuxième délégué suppléant se fera lors d'un prochain conseil.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 20/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.  
de Margency dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication et notification.



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20231020-DEL619102023-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023